

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe ARDHUIN - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-003-12416/22/BM

■ **Approbation d'une convention de partenariat avec Euroméditerranée, le Grand Port Maritime de Marseille et l'Aéroport Marseille-Provence en vue des salons MIPIM et SIMI 2023**

30609

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence économique et conformément à son nouvel Agenda du Développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence met en œuvre une stratégie d'attractivité et d'entrepreneuriat à l'attention des décideurs économiques et des investisseurs. L'objectif est d'encourager l'implantation et le développement d'entreprises, de promouvoir les grands projets structurants et de favoriser ainsi les investissements. La présence dans des salons professionnels en constitue un axe important. Elle permet de valoriser l'originalité et la spécificité de l'offre métropolitaine et de lui conférer la crédibilité et la lisibilité indispensables pour attirer les talents et les capitaux.

Le MIPIM, salon international, réunit pendant quatre jours plus de 20 000 professionnels de l'immobilier d'entreprise venus de 100 pays, dont 5 400 investisseurs.

Tout aussi incontournable et complémentaire à la fois, le SIMI, grand rendez-vous national d'affaires entre professionnels, rassemble quant à lui, pendant trois jours, près de 30 000 participants et 470 exposants. MIPIM et SIMI constituent deux occasions pour Aix-Marseille-Provence de mettre en avant ses projets, de confirmer son dynamisme et d'entretenir ses relations avec les acteurs et les décideurs économiques nationaux et internationaux.

Lors des dernières éditions de ces salons, dans un objectif de lisibilité de l'offre et d'efficacité de la promotion du territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence a associé à sa participation à ces événements différentes institutions locales, en assurant le rôle de pilote et de mandataire de ce partenariat, et ce avec un bilan positif : un discours économique partagé avec les Conseils de territoire et les partenaires, plus de 300 rendez-vous et contacts consolidés.

Pour les éditions 2023 du MIPIM et du SIMI, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite confirmer son partenariat avec l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) et l'Aéroport Marseille Provence, ainsi que son pilotage de la promotion du territoire lors de ces salons.

Ensemble au MIPIM et au SIMI, la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) et l'Aéroport Marseille Provence assureront ainsi la promotion d'un territoire commun, mettront en avant une métropole attractive avec ses filières d'excellence, ses grands projets structurants, sa capacité à innover et son art de vivre, mais aussi l'opération d'intérêt national Euroméditerranée, le Smart Port, les grands projets immobiliers et les zones d'activités de la Métropole.

Aujourd'hui, la participation au MIPIM et au SIMI, organisée par la Métropole à la satisfaction unanime de ses partenaires, est le lieu du « jouer collectif », l'occasion de déployer la marque ONE PROVENCE et surtout l'opportunité d'assurer le développement économique du territoire.

Par ailleurs, eu égard à son objet social, l'association Provence Promotion qui a vocation notamment à apporter son concours à toutes actions de promotion et de développement économique des territoires et entreprises de la Métropole Aix-Marseille-Provence et des Bouches-du-Rhône, a manifesté son intérêt pour participer aux côtés des partenaires à ces deux salons. Elle sera donc présente sur le stand lors du MIPIM et du SIMI 2023.

Ces éditions pourront être l'occasion :

- de promouvoir les grands événements qu'accueillera le territoire qu'ils soient ou non en lien avec l'immobilier ou l'économie. Par exemple, la coupe du monde de rugby ou les JO de 2024, en accueillant des athlètes, ou des équipements liés à l'événement afin de susciter la curiosité des visiteurs et capitaliser sur la communication qui en découlera.
- de conforter encore le rôle central de la Métropole auprès des partenaires publics, l'aéroport ayant par exemple rejoint cette année Euroméditerranée, le Port et Provence Promotion, après le retrait de la CCI et de la Ville de Marseille, là encore dans un souci de cohésion du territoire qui agit d'une seule voix.
- d'élargir ce partenariat aux opérateurs privés, la FNAIM, le Club Immobilier Marseille Provence et autres fédérations professionnelles doivent être aujourd'hui associés à la Métropole dans un partenariat à l'année, incluant notamment ces rendez-vous incontournables que sont le MIPIM et le SIMI ;
- d'être encore plus visible, avec un stand bien évidemment, véritable lieu de rendez-vous et d'animations, avec des événements dans le track France du MIPIM 2023, au meeting et au déjeuner des (150) élus français et internationaux présents au MIPIM ;

La Métropole Aix-Marseille-Provence et ses partenaires disposeront d'un stand commun au MIPIM, à Cannes, du 14 au 17 mars 2023 et au SIMI, à Paris, aux dates prévisionnelles du 5 au 7 décembre 2023.

Le budget prévisionnel de l'ensemble des partenaires pour cette participation commune au MIPIM et au SIMI 2023 s'élève à 300 000 euros TTC. Il comprend les frais de location de l'emplacement de chaque stand, leur aménagement, les prestations permettant d'optimiser la participation à ces événements ainsi que les prestations de communication et d'animation du stand pour chacun de ces deux salons (opérations presse, outils de promotion et communication spécifiques au salon, cocktails...).

Le budget prévisionnel de la participation commune des partenaires au MIPIM et au SIMI 2023 est donc ainsi défini :

Dépenses en euros TTC		Recettes en euros TTC	
Location des stands	160 000	Euroméditerranée	70 000 soit 23,33%
Aménagement des stands	130 000	GMPP	40 000 soit 13,33%
Opérations de promotion	10 000	Aéroport Marseille Provence	10 000 soit 3,3 %
		<i>Sous-total partenaires</i>	<i>120 000 soit 40%</i>
		Participation Métropole	180 000 soit 60%
TOTAL	300 000	TOTAL	300 000

Le montant de la participation de la Métropole à ces deux salons s'élèvera à la somme de 180 000 euros TTC, chaque partenaire versant à la Métropole, mandataire des partenaires, le montant de sa participation financière pour l'organisation de ces événements.

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) et l'Aéroport Marseille Provence, jointe en annexe, relative à la promotion du territoire métropolitain au MIPIM 2023 et au SIMI 2023.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La décision portant sur la location d'un stand de 87 m² du 14 au 17 mars 2023 pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) à Cannes.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'après plusieurs participations aux bilans positifs, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite participer aux éditions 2023 du MIPIM et du SIMI qui sont deux rendez-vous annuels incontournables des acteurs nationaux et internationaux de l'immobilier d'entreprise.
- Que dans un souci de lisibilité de l'offre et d'efficacité de la promotion du territoire, la Métropole souhaite à nouveau associer à sa participation à ces salons différents acteurs de terrain de la sphère publique, en assurant le rôle de pilote et de mandataire de ce partenariat.
- Que le nouvel Agenda de Développement économique fixe de nouvelles ambitions pour la Métropole.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) et l'Aéroport Marseille Provence, relative à la promotion du territoire au MIPIM 2023 et au SIMI 2023 sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget 2023 de la Métropole.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document afférent.

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Métropole 2023 : - Fonction : 64 - nature 6233 « foires et expositions » - Sous-Politique : B 330.

Les recettes correspondantes seront constatées au budget 2023 de la Métropole : sous-politique B330 nature 70878 (autres partenaires), fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Attractivité du territoire,
Tourisme

Danielle MILON